

# Annales Benjamin Constant

33

**Actes de la Table ronde  
sur les  
*Principes de politique de 1806***

Institut Benjamin Constant,  
Université de Lausanne  
3 novembre 2007

Institut Benjamin Constant, Lausanne  
Editions Slatkine, Genève

Diffusion France : HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR, Paris

2008

KURT KLOOCKE

L'atelier d'édition relatif aux  
*Principes de politique*  
dans le cadre des  
*Œuvres complètes de Benjamin Constant*

1. Remarques préliminaires

Les réflexions qui vont suivre n'ont qu'un seul but. Nous voulons expliquer et en même temps justifier les décisions éditoriales qui ont été adoptées pour la présentation des *Principes de politique*, texte majeur de l'œuvre politique de Benjamin Constant. Mais avant d'entrer dans l'exposé des réflexions sur les principes d'édition qui doivent être respectés pour l'édition de cet ouvrage et des conséquences pratiques qui en découlent, nous aimerions rappeler quelques faits, bien qu'ils soient bien connus, pour situer ce grand texte de Benjamin Constant dans le contexte de ses écrits politiques.

Nous savons que les réflexions de Constant sur des problèmes de politique se manifestent très tôt dans ses activités littéraires. Il rédige des écrits de circonstance, dont quelques-uns comptent parmi ses œuvres les mieux connues, entre autres *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier* (1796), la brochure *Des réactions politiques* de 1797, à laquelle s'ajoutera la même année, en guise d'introduction, *Des effets de la terreur*.

Nous savons aussi que la pensée politique de Constant acquiert, sans aucun doute sous l'influence de M<sup>me</sup> de Staël, une dimension de théorie politique, avec la volonté de rédiger un vaste traité qui en expose les principes. A cela s'ajoute la tentative de s'approprier et, ce faisant, d'adapter à ses besoins la théorie politique de Godwin.

Le résultat de cette évolution est pour nous triple :

- a) La traduction plusieurs fois remaniée, jamais publiée de son vivant, de *l'Enquiry Concerning Political Justice* qui prend chez Constant le titre *De la justice politique* (1798-1800).
- b) Un premier grand traité intitulé *De la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays* (1800-1803). Ce texte ne sera pas publié non plus, puisque les circonstances politiques s'y opposent.

Nous ne le connaissons pas en entier, mais seulement les larges fragments qui occupent dans les *Ceuvres manuscrites* le tome VI et le début du tome VII.

- c) La *Copie partielle*, qui est en fait une espèce de réécriture partielle des *Circonstances actuelles qui peuvent terminer la révolution et des principes qui doivent fonder la république en France* de M<sup>me</sup> de Staël (1798). Ce manuscrit établi par Audouin et datable entre 1799 et 1803, est une preuve manifeste et incontestable du fait que les réflexions de théorie politique sont la préoccupation commune de M<sup>me</sup> de Staël et de Constant, de sorte que nous pouvons parler d'une ambiance intellectuelle qui se crée autour de ces deux personnages et de leurs amis<sup>1</sup>.

Nous savons aussi que Benjamin Constant, sous la pression des circonstances politiques, mais aussi sous l'influence du climat intellectuel qu'il rencontre à Weimar, a changé de registre et intensifié les études sur les religions. Cela ne signifie nullement qu'il abandonne ses réflexions de théorie politique. Il rédigera en 1806, en employant d'anciens matériaux, les *Principes de politique*. Il est pourtant pour nous extrêmement difficile de suivre les progrès de ce travail. L'ouvrage comprendra finalement XVIII livres et un grand cahier d'additions et de notes destinées à être intégrées dans une nouvelle rédaction, probablement la rédaction terminale, de l'ouvrage. Cela signifie que le texte que nous connaissons n'est pas un texte achevé. L'ouvrage restera un fragment, partageant ainsi le sort de beaucoup d'autres textes de Constant.

<sup>1</sup> Nous ne nous cachons pas que cette remarque évoque un des problèmes les plus délicats relatifs à la reconstitution de l'ambiance intellectuelle qui conditionne les ouvrages dont nous parlons. Rien de plus difficile et de plus nécessaire en même temps que d'analyser les conditions qui permettent l'éclosion de la pensée politique dont nous admirons les œuvres. Elle dépend d'une manière directe du monde intellectuel des amis et des connaissances auquel appartient Constant. Mais comment reconstituer les rencontres des salons et les échanges oraux, les lectures et les discussions qu'elles suscitent ? La notion simpliste d'influence ou d'emprunt ne permet justement pas du tout d'en rendre compte. C'est ce qu'on a appelé dans la critique philosophique *Konstellation*, cet ensemble de personnes et des doctrines qu'elles professent, des idées qu'elles cultivent, des théories qu'elles élaborent, qui fait naître une œuvre, du moins qui peut faire naître une œuvre. La reconstitution critique de cette ambiance demande des méthodes de recherche appropriées et est difficile à réaliser. Ce qui manque, en tout cas, c'est une étude approfondie du cercle des amis autour de M<sup>me</sup> de Staël et de Constant, pour mieux saisir les circonstances et le contexte complexe de la théorie politique de Constant. Voir, pour une introduction à la méthodologie requise et développée magistralement par Dieter Henrich l'ouvrage *Konstellationsforschung*, Martin Mulso et Marcelo Stamm (éd.), Francfort, Suhrkamp, 2005.

Nous savons enfin que Benjamin Constant exploitera dans le futur ce vaste manuscrit, auquel il donne une forme soignée en le faisant copier deux fois par son secrétaire Audouin, pour en tirer des morceaux de longueur variable (phrases isolées, chapitres entiers) qui seront intégrés dans des publications de circonstance. On trouvera ainsi des extraits des *Principes de politique* dans des brochures politiques ou des articles de journaux. Mais ils peuvent également fournir des pièces de résistance à des textes aussi importants que *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* (1813), les *Réflexions sur les constitutions* (1814), mais aussi les *Principes de politique* (texte de 1815), ou encore le *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*, qu'il publiera en 1822 et qui est sans doute l'exposé le plus complet de sa théorie politique qu'il ait publié sous forme d'un ouvrage. Ces publications sont des ouvrages achevés et défendent dans une optique conditionnée par les circonstances qui les ont fait naître, les grandes lignes de la théorie politique de Constant.

Une première conclusion s'impose : les *Principes de politique* de 1806 sont le texte clef pour l'étude de la théorie politique de Constant dans tous ses aspects. Cette remarque concerne aussi bien les ouvrages qui précèdent cette œuvre que ceux qui la suivent, même les innombrables articles de journaux et les brochures de circonstance. Une lecture faite sans recourir explicitement ou implicitement aux *Principes de politique* est une lecture en quelque sorte réductrice, à la limite une lecture fautive. Même les développements théoriques ultérieurs qu'on rencontre dans les écrits politiques de Constant, les nuances ou les nouvelles positions, par exemple en matière d'économie<sup>2</sup>, ne peuvent être jugés à leur juste valeur sans tenir compte de leur point de départ.

Cela nous mènera à la seconde conclusion, importante pour l'édition des *Principes de politique* dans le cadre des OCBC : le tome V, qui donnera cet ouvrage, est le pivot des *Ceuvres complètes*. Il devrait permettre aux lecteurs d'étudier les bases systématiques de la pensée politique de Benjamin Constant et de s'orienter dans l'application de celle-ci dans les circonstances concrètes telle qu'elle est perceptible dans les écrits publiés avant et après la rédaction de cet ouvrage. Cette remarque implique aussi

<sup>2</sup> L'opinion sur l'économie et les conséquences qui en découlent, par exemple pour la question du cens électoral, pour l'importance de ce qu'on appelle à l'époque « l'industrie », évolue chez Constant sous la pression des changements importants qui surviennent au cours des années. On consultera à ce sujet l'étude de Michel Bourdeau et de Béatrice Fink, « De l'industrie à l'industrialisme : Benjamin Constant aux prises avec le Saint-Simonisme. Une étude en deux temps », in *Benjamin Constant et Madame de Staël : Lectures. Œuvres et Critiques*, Tübingen, Günter Narr Verlag, 2008, p. 61-78. On y trouvera une analyse des rapports de Constant avec Saint-Simon et son école.

une réflexion sur les limites de l'ouvrage principal de Constant. Nous savons qu'il n'est pas achevé et que les ébauches des élargissements à prévoir ne sont pas toujours suffisamment développées pour que l'on puisse bien en apprécier la portée. Et nous savons aussi que Constant n'aborde pas non plus le problème des fondements philosophiques d'une théorie politique libérale. Ceci est une lacune dont il semble être conscient et qu'il essaie de combler si une occasion se présente. Citons à titre d'exemple deux articles importants qu'il publiera en 1815 et 1817 : « La liberté politique, essentielle à la liberté civile » qui paraîtra dans *Le Mercure de France* (19 octobre 1815) et « De l'obéissance à la loi », également dans *Le Mercure de France* (8 novembre 1817). Ces deux articles abordent directement ou implicitement les questions philosophiques que nous venons d'évoquer.

La présentation matérielle du texte doit répondre à ces exigences et à ces difficultés. Le texte à établir avec la perfection matérielle que nous cherchons à atteindre dans tous les volumes des *OCBC* doit être accompagné d'apparats critiques qui indiqueront aux lecteurs les orientations dont nous avons parlé. L'introduction ou, au besoin, les introductions doivent exposer les grandes lignes de la théorie politique de Constant dans le contexte historique qui lui est propre, tout en ouvrant, dans la mesure du possible, des perspectives qui permettront de saisir quelques éléments de la présence incontestable de la pensée politique de Constant à travers les discussions et luttes politiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. On pourrait mentionner, pour illustrer cette idée, l'homme politique et le grand constantien Edouard Laboulaye ou des penseurs politiques de notre époque.

## 2. Le travail de l'éditeur

De ce que nous venons de dire découlent, en théorie, deux conclusions pratiques qui s'excluent mutuellement :

- a) Concevoir une édition génétique des *Principes de politique*, avec l'apparat critique complexe que ce type d'édition exige.
- b) Donner, au contraire, l'état le plus achevé du texte, avec une documentation exhaustive des variantes englobant la ou les rédactions précédentes.

C'est la seconde solution qui a été adoptée. Elle s'impose pour des raisons matérielles que nous allons résumer. Elle est en outre plus conforme aux réflexions générales dont nous sommes partis.

Nous disposons de deux manuscrits des *Principes de politique*. Aucun des manuscrits ne donne la première mouture du texte. Le premier en date,

le manuscrit de Lausanne, est de 1806. Il porte la cote BCU, Fds Ct II, 34/6. C'est une copie, de la main d'Audouin, en 18 cahiers formés de feuilles doubles, format papier ministre. Ce manuscrit comporte beaucoup de corrections et quelques passages autographes. Le second manuscrit, le manuscrit de Paris, est une mise au net du manuscrit précédent. Il a été établi également par Audouin, chargé de la rédaction de ce qu'on appelle les *Ceuvres manuscrites* de 1810, une collection d'ouvrages de Constant, à l'exclusion des textes sur la religion. Les *Principes de politique* y occupent dans le tome I les folios 86-182, le tome II en entier et dans le tome III les folios 2-66. Dans ce manuscrit très soigné, les corrections, autographes ou non, sont rares.

A cela s'ajoutent deux dossiers autographes portant comme titre *Additions à l'ouvrage intitulé Principes de politique applicables à toutes les formes de gouvernement*<sup>3</sup>. Il s'agit d'additions au texte principal et de notes, réunies dans des dossiers séparés en vue d'une rédaction finale de l'ouvrage. Le premier dossier, BCU, Fds Ct II, 34/5, est datable de 1806. Le second occupe dans le tome VII des *Ceuvres manuscrites* les folios 28-92 et a été rédigé par Constant en 1810 au plus tôt. Les deux dossiers n'offrent pas le même texte, en dépit des nombreux rapprochements qui s'imposent. Le manuscrit des *Additions* conservé à Lausanne est lacunaire et représente probablement une première mouture de ces élargissements, tandis que la copie du manuscrit de Paris est une mise au net de ce dossier, avec des changements rédactionnels importants. Cette constatation signifie que l'éditeur doit trouver une solution adéquate pour l'intégration des deux dossiers dans le corps du volume.

L'examen approfondi des manuscrits du texte principal nous permet de dire avec certitude qu'aucun des dossiers ne contient de traces d'une première rédaction. Les premières ébauches du texte sont perdues. Le manuscrit de Lausanne est en fait le témoignage d'un travail de rédaction et de copie (mise au net) qui fait disparaître la première composition et qui se situe entre le 4 février 1806 et le mois d'octobre 1806. Il s'agit en plus, en dépit des apparences, d'un manuscrit composite. En voici l'essentiel :

Le manuscrit de Lausanne se compose de 18 liasses ou cahiers de 215 x 170 mm environ, formés de 895 folios, de 1515 pages de la main d'Audouin, avec des passages et des corrections autographes. Chaque cahier constitue un livre. Il est enrobé d'une feuille avec la table des chapitres du cahier (du livre) en cause. Les dimensions des feuilles

<sup>3</sup> C'est le titre du manuscrit de Lausanne. Le manuscrit de Paris simplifié en prenant la forme : « ... à tous les gouvernements ».

peuvent légèrement varier, selon le papier employé. Les feuilles doubles destinées à recevoir le texte ne sont pas emboîtées l'une dans l'autre, mais tout simplement empilées. Chaque page des folios est divisée en deux colonnes. Le texte occupe toujours la colonne de droite, la colonne de gauche restant blanche pour pouvoir y inscrire des rajouts ou des corrections, ce qui sera fréquemment le cas. Chaque nouveau chapitre commence sur la première page d'une feuille double. Les dernières pages d'une feuille peuvent rester blanches si la fin d'un chapitre est atteint avec la première, deuxième ou troisième colonne d'un folio. Les pages ne sont pas numérotées à l'origine. La disposition inhabituelle du texte indique clairement que Constant demande à son secrétaire une mise au net du texte auquel il travaille encore. L'autonomie relative des différents chapitres et des pages à l'intérieur des chapitres, ainsi que la décision de ne pas numéroter les feuilles, facilitent les retouches ou permettent même des interventions plus importantes (déplacement de chapitres, ajout d'un chapitre nouveau) sans être obligé de refaire la pagination ou de recopier des chapitres entiers. Quelques indications de Constant à l'intention de son copiste le prouvent. Une preuve plus importante encore est le fait que le manuscrit de Lausanne est constitué, en dépit des apparences, de cahiers assez divers qui proviennent de plusieurs manuscrits probablement plus anciens. Le manuscrit de Lausanne ne donne pas une œuvre achevée, mais une œuvre en devenir. Les filigranes et les dimensions légèrement variables des folios, la couleur et la qualité du papier, l'écriture inégale (ceci concerne aussi bien les pages écrites par Audouin que les pages autographes) sont des indices pour reconstituer partiellement les étapes de ce travail de rédaction et de copie. Nous distinguons 8 sortes de papier avec 15 filigranes (que nous désignons par les lettres A à O). Les papiers employés le plus fréquemment sont ceux qui portent les filigranes A à C et qui appartiennent au papier verdâtre employé pour les Livres I, II, XVII, et à l'intérieur de quelques autres livres encore. Ce papier a été utilisé en plus par Constant pour la plupart des enveloppes comprenant les tables. Les parties que nous venons d'indiquer d'une manière sommaire sont celles où nous croyons découvrir la couche la plus récente du manuscrit. Cette hypothèse s'appuie sur l'analyse des enveloppes et des tables des matières des différents livres.

*Principes de politique applicables à tous les gouvernements*  
Manuscrit de Lausanne, distribution des filigranes (tableau partiel)

folios	contenus chapitres	filigranes	commentaires
Livre premier			
f <sup>os</sup> 1 et 48	enveloppe table	A	autographe
f <sup>os</sup> 2-7	Chap. 1 (f <sup>o</sup> 2) Chap. 2 (f <sup>o</sup> 6)	C	Livre I, copie d'Audouin, 1806
f <sup>os</sup> 8-15	Chap. 3 (f <sup>o</sup> 12)	D	rajouts a.
f <sup>os</sup> 16-17		C	f <sup>os</sup> 15v <sup>o</sup> -17r <sup>o</sup> , f <sup>o</sup> 34r <sup>o</sup>
f <sup>os</sup> 18-21		D	
f <sup>os</sup> 22-23		C	
f <sup>os</sup> 24-31	Chap. 4 (f <sup>o</sup> 24) Chap. 5 (f <sup>o</sup> 28)	D	
f <sup>os</sup> 32-35	Chap. 6 (f <sup>o</sup> 32)	C	
f <sup>os</sup> 36-37		D	
f <sup>os</sup> 38-41	Chap. 7 (f <sup>o</sup> 38)	B	
f <sup>os</sup> 42-47	Chap. 8 (f <sup>o</sup> 42)	A	
Deuxième Livre			
f <sup>os</sup> 49 et 80	enveloppe table	B	autographe
f <sup>os</sup> 50-57	Chap. 1 (f <sup>o</sup> 50) Chap. 2 (f <sup>o</sup> 54)	A	Livre II, copie d'Audouin, 1806
f <sup>os</sup> 58-59		B	
f <sup>os</sup> 60-65	Chap. 3 (f <sup>o</sup> 62)	A	
f <sup>os</sup> 66-67	Chap. 4 (f <sup>o</sup> 66)	B	
f <sup>os</sup> 68-69		A	
f <sup>os</sup> 69-71	Chap. 5 (f <sup>o</sup> 70)	B	
f <sup>os</sup> 72-79	Chap. 6 (f <sup>o</sup> 72) Chap. 7 (f <sup>o</sup> 74)	A	rajout a. sur feuille découpée, collée f <sup>o</sup> 79r <sup>o</sup>
[...]			
Livre Sixième			
f <sup>os</sup> 155 et 188	enveloppe table	I	autographe
f <sup>os</sup> 156-162	Chap. 1 (f <sup>o</sup> 156)	B	Livre VI, chap. 1, copie d'Audouin 1806
f <sup>os</sup> 163-165		A	

f <sup>os</sup> 166-169		B	
f <sup>os</sup> 170-171	Chap. 2 (f <sup>o</sup> 170)	L	chap. 2, copie d'Audouin, ms ant.
f <sup>os</sup> 172-173		M	add. a. f <sup>os</sup> 172r <sup>o</sup> , 173 v <sup>o</sup> , 175 v <sup>o</sup>
f <sup>os</sup> 174-177		L	
f <sup>os</sup> 178-179	Chap. 3 (f <sup>o</sup> 178)	A	chap. 3, copie part. d'Audouin,
f <sup>os</sup> 180 et 183		N	add. a f <sup>os</sup> 179r <sup>o</sup> , 183v <sup>o</sup> , 184v <sup>o</sup> , 185r <sup>o</sup> f <sup>os</sup> 181r <sup>o</sup> -183r <sup>o</sup> entièrement a.
f <sup>os</sup> 181-182		D	feuille intercalée
f <sup>os</sup> 184-187		N	

Les tables conservent effectivement pour nous de la manière la plus fiable les deux structures successives de l'ouvrage. La première composition du traité suivait un plan hiérarchisé. L'ouvrage comprenait au moins trois parties. Chaque partie était subdivisée en livres, chaque livre en sections, et chaque section comprenait probablement plusieurs chapitres ou des unités équivalentes. Cette structure compliquée et ambitieuse, parce qu'elle obéit à un souci de présenter la matière selon une logique systématique, dominait le texte dans un premier temps, sans doute pendant les premiers mois du travail aux *Principes de politique*. Car la copie d'Audouin avance, les cahiers se constituent, mais Constant rédige les tables des différents cahiers encore en se servant des structures hiérarchisées. La seconde structure linéaire qui va remplacer l'autre est adoptée seulement assez tard, au mois de septembre ou d'octobre 1806. Les enveloppes qui ne donnent plus la structure hiérarchisée ont été rédigées plus tard ou remplacent des feuilles abandonnées en cours de route.

*Principes de politique applicables à tous les gouvernements*

Structures de l'ouvrage (tableau partiel)

Structure hiérarchisée  
février-sept. ou octobre 1806

Structure linéaire  
septembre ou octobre 1806

[Première partie]

[Livre premier]

[Section première]

Livre I

*Des idées reçues sur l'étendue  
de l'autorité sociale*

Chap. 1 à 9

Section II  
*Des principes à substituer  
aux idées reçues sur l'étendue  
de l'autorité sociale*

Livre II  
*même titre*

Chap. 1 à 7

Chap. 1 à 7

Première partie

Livre second  
*De l'extension de l'autorité sociale*

Section première  
*des raisonnemens et des  
hypothèses qui motivent  
l'extension de l'autorité sociale*

Livre III  
*même titre*

Chap. 1 à 5

Chap. 1 à 5

[Section seconde]

Livre IV  
*De la multiplicité des lois*

Chap. 1 à 5

Section troisième  
*Des mesures arbitraires*

Livre V  
*même titre*

Chap. 1 à 5

Chap. 1 à 5

Section quatrième <i>Des coups d'état</i>	Livre VI <i>même titre</i>
Chap. 1 à 3	Chap. 1 à 3
Première partie	
Livre troisième	Livre VII
[Section première]	<i>De la liberté de la pensée</i>
	Chap. 1 à 7
[Section seconde]	
Section troisième <i>De la liberté religieuse</i>	Livre VIII <i>même titre</i>
Chap. 1 à 5	Chap. 1 à 5
Chap. 6 <i>De la religion</i> considérée comme utile	Chap. 6 <i>De l'axiome qu'il faut une</i> <i>religion au peuple</i>
Chap. 7 et 8	Chap. 7 et 8
Chap. 9 <i>De la réunion des</i> <i>croyances différentes</i>	Chap. 9 <i>De la tolérance quand</i> <i>l'autorité s'en mêle</i>
Chap. 10 et 11	Chap. 10
Chap. 12 <i>Que la multiplicité</i> <i>des sectes est favorable au</i> <i>sentiment religieux</i> <i>et à la morale</i>	
Chap. 13 <i>De l'esprit actuel</i> <i>relativement à la religion</i>	
Chap. 14 <i>Fin de cette section</i>	
[Section quatrième(?)]	Livre IX <i>Des garanties judiciaires</i>
	Chap. 1 à 4
Seconde partie <i>Application des principes généraux</i>	
Livre premier <i>De l'action de l'autorité</i> <i>sur la propriété</i>	

Nous reproduisons les titres des parties, des livres et des sections de la version hiérarchisée s'ils sont attestés. Les restitutions sont données entre crochets carrés. Les titres de chapitres ne sont reproduits que rarement, dans l'intention de fournir des exemples pour les transformations

successives. Les indices matériels pour la place des livres I, IV, VII et IX manquent. Nous les plaçons dans la structure hiérarchisée par hypothèse à la hauteur d'une section possible, tout en les poussant à droite pour les distinguer clairement des autres entrées.

On peut prouver en plus, également à l'aide des filigranes et des différentes sortes de papier, que le manuscrit de Lausanne incorpore des parties d'un ou de plusieurs manuscrits précédents qui étaient déjà des mises au net de papiers perdus. Tout cela suggère un travail de rédaction très intense en 1806, en dépit des déplacements entre la Suisse et la France, et des obligations envers M<sup>me</sup> de Staël qui, par moments, le tracasse en lui faisant des scènes horribles. Le travail est arrêté subitement : Constant a retrouvé, le 18 octobre 1806, Charlotte Du Tertre à Paris, ce qui va bouleverser toute son existence. L'ouvrage politique sera sacrifié au profit d'*Adolphe*. Nous ne saurions dire dans l'état actuel de nos connaissances, exception faite de la rédaction des *Additions* en 1810, dont nous venons de parler, si Constant y retourne plus tard pour en améliorer la composition.

Le manuscrit parisien de 1810 fait disparaître toutes ces traces de rédaction d'une œuvre en devenir. Il se présente dès lors impeccablement comme un texte achevé dont les parties se suivent, avec très peu de corrections, qui ne concernent que des coquilles insignifiantes ou quelques retouches de style. Pour Constant, le texte tel qu'il est donné dans les volumes des *Ceuvres manuscrites* est un texte achevé, ou plutôt presque achevé. C'est un texte qui a trouvé sa structure définitive, même s'il faut encore introduire des élargissements partiels et des notes supplémentaires. Cela s'exprime d'ailleurs par la présentation matérielle du manuscrit. Les pages des cahiers reliés se succèdent et sont numérotées par le copiste qui, maintenant, ne réserve plus d'espace pour des corrections éventuelles. La disposition matérielle du texte dans les cahiers ressemble à celle d'un texte imprimé.

Cela nous mène à parler rapidement des *Additions*. La version lausannoise de ces additions est datable avec une relative certitude de 1806. On ne saurait préciser la date, parce que les documents manquent et parce que la vie compliquée entre M<sup>me</sup> de Staël et Charlotte, ses voyages entre la France et la Suisse, les autres projets qu'il poursuit (*Wallstein*) ne permettent aucune conjecture. Dans ces additions, Constant note sur des feuilles de format variable, qu'il avait à portée de main et dont le papier est parfois de très mauvaise qualité, des additions à prévoir pour certains chapitres, des notes à accrocher à certaines phrases, et il ébauche une préface à placer en tête du volume, signe manifeste de sa volonté de publication. Ces additions du manuscrit de Lausanne n'ont aucune influence sur la copie du texte principal des *Ceuvres manuscrites*, comme si elles n'existaient pas encore au moment où Audouin entreprend la mise au net. Elles ont servi, par contre, à Constant pour rédiger une seconde

version de ce dossier. Il l'inscrira lui-même dans le tome VII des *Œuvres manuscrites*, en donnant des renvois très précis aux endroits où il voulait placer les ajouts et les notes. La seconde rédaction est une véritable refonte des notes. Constant en améliore le style, déplace des morceaux de texte, en sacrifie d'autres.

Les conclusions que nous tirons de l'examen des manuscrits sont les suivantes :

- a) Les *Principes de politique*, version de 1806 / 1810, sont un ouvrage inachevé, pourtant très proche d'une rédaction définitive.
- b) Nous pouvons reconstituer partiellement le travail de rédaction, mais nous ne connaissons pas du tout les tout premiers débuts du texte. Aucun fragment des premiers manuscrits ne semble avoir été conservé. Constant voulait, dans un premier temps, rédiger « un petit ouvrage [...] extrait de mon grand traité de politique » comme il le dit dans son journal intime (4 février 1806), mais le texte prend très vite des dimensions considérables.
- c) Constant avait l'intention de publier cet ouvrage, partiellement ou intégralement, comme nous pouvons le déduire de son journal intime et de la préface soigneusement rédigée dans la version du manuscrit de Paris. Les circonstances politiques s'y opposèrent.
- d) Devant ces faits, les éditeurs se sont décidés à choisir le manuscrit de Paris comme texte de base pour l'édition de cet ouvrage.
- e) Les *Additions* figureront, sous un titre intermédiaire [« Addition(s) »], à la fin des chapitres en cause. Les notes supplémentaires seront accrochées à leur place, mais identifiables comme notes provenant des additions.
- f) Les variantes qui existent entre les manuscrits de Paris et de Lausanne seront répertoriées dans l'apparat critique et expliquées au besoin.
- g) Les *Additions*, version lausannoise du dossier, ne se prêtent pas à être intégrées sous forme de variantes dans le corps du volume. Elles seront données intégralement dans une annexe commentée.

C'est ainsi que le lecteur disposera de tous les matériaux de cet énorme ouvrage politique de Constant.

A cela s'ajouteront encore deux instruments de travail de première importance, à savoir :

- a) un apparat supplémentaire au bas des pages qui donnera des informations exhaustives (du moins en principe) sur tous les

passages des *Principes de politique* qui réapparaissent dans d'autres textes de Constant. Il peut s'agir de textes déjà publiés avant la rédaction des *Principes* et repris dans ce nouveau contexte. Il peut aussi s'agir de passages qui proviennent de manuscrits inédits à l'époque ou qui ont émigré dans des manuscrits non publiés par Constant. Il s'agit surtout de passages qui ont servi, littéralement ou plus ou moins transformés, à la rédaction d'autres textes de Constant. De *l'esprit de conquête et de l'usurpation*, les *Réflexions sur les constitutions*, les *Principes de politique* de 1815, le *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri* sont les ouvrages à nommer ici, sans parler de plusieurs petits textes dont on trouvera les titres dans l'apparat. Cet apparat rédigé par Etienne Hofmann, est la partie la plus neuve et la plus originale de ce volume, parce qu'il permettra de juger à sa juste valeur une des particularités les plus frappantes des textes de Constant, à savoir la réécriture. Celle-ci s'observe dans les très nombreux emprunts, dans une sorte de migration de morceaux de texte dans une nouvelle œuvre. Cette stratégie de l'écriture doit être comprise non comme un défaut, un manque d'inspiration, mais comme un signe de la cohérence d'une doctrine politique richement orchestrée.

- b) Le projet d'un apparat faisant état des nombreux signes (barres verticales, croix, autres symboles) qu'on trouve dans le manuscrit de Paris et qui encadrent des passages plus ou moins longs. Ces passages coïncident souvent, mais pas toujours, avec les reprises textuelles dont nous venons de parler. Il s'agit de toute évidence de traces d'un travail permanent à ce manuscrit. La rédaction de cet apparat, si les éditeurs décident d'en faire un apparat autonome, demande encore un effort d'analyse.

Nous terminons avec quelques mots sur les notes explicatives, le texte de l'introduction et l'apparat bibliographique ainsi que les index.

Les notes explicatives seront destinées, comme dans les autres volumes des *Œuvres complètes*, à l'explication positive des faits mentionnés dans le texte, à l'identification des personnes qui apparaissent dans l'ouvrage, à la localisation des citations. Ces notes profiteront de l'annotation faite par Etienne Hofmann dans son édition du manuscrit de Lausanne. Des recherches supplémentaires, parfois longues, restent à faire, mais la rédaction de ce type de note est, en principe, plus facile que les commentaires sur certains points de la théorie politique de Constant.

L'introduction est une partie importante de ce volume. Elle portera sur la théorie politique et constitutionnelle de Constant pour en exposer les très grands mérites et pour en analyser peut-être aussi les lacunes ou les



côtés problématiques. Elle essayera aussi de replacer cet ouvrage dans le contexte historique qui l'a conditionné. Elle exposera enfin l'historique du texte dans la mesure où nous sommes capables d'en reconstituer les étapes de rédaction et les plans de composition qui se superposent et qui se suivent pour aboutir au texte que nous connaissons. La chronologie en tête du volume résumera, comme dans les autres tomes des *Œuvres complètes*, les faits essentiels de la période de composition du texte.

L'apparat bibliographique qui accompagnera ce volume sera conçu de la même manière que dans les autres volumes. On aura donc aussi bien les indications pratiques relatives aux études sur Constant que nous avons utilisées pour l'élaboration du volume, que la liste, sous forme d'une bibliographie, des ouvrages cités explicitement ou implicitement par Constant. Elle complètera donc d'une manière exhaustive l'analyse du contexte intellectuel dans lequel l'œuvre a vu le jour.

L'index des noms de personnes englobera, comme dans les autres volumes, les personnages historiques mentionnés dans le texte de Constant, dans l'introduction et dans les notes. Seront exclus, comme dans les autres volumes des *Œuvres complètes*, les noms des critiques modernes.

Le résultat de tant d'efforts cumulés au cours de nos recherches, des discussions qui sont derrière nous et qui nous accompagneront encore durant l'année de travail qui est devant nous, sera un gros volume d'environ 900 pages dont nous espérons qu'il fera ressortir pour ceux qui s'approchent de cette œuvre que ce sont les *Principes de politique* qui sont le texte clef de la pensée politique de Benjamin Constant. C'est évidemment une véritable gageure – nous avons choisi ce terme un peu vieux style pour souligner la portée de notre entreprise – et nous espérons que l'édition ainsi conçue satisfera les exigences des chercheurs qui veulent pénétrer dans l'univers de cette théorie politique lumineuse.